

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

**105^{ème} session du Conseil de l'Organisation
Internationale pour les Migrations (OIM)**

GENEVE, LE 25 AU 28 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la cordiale bienvenue aux nouveaux membres, vous félicite pour votre élection ainsi que les membres du bureau et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions respectives.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire fait sienne la déclaration faite par le Botswana au nom du groupe africain et remercie le Directeur Général de l'OIM pour son rapport exhaustif qui permet d'avoir une vision globale de la mobilité humaine à travers le monde.

La Côte d'Ivoire salue les nombreuses activités menées par l'OIM dans le cadre de son mandat et voudrait, à juste titre, féliciter le Directeur général ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs pour les efforts inlassables déployés pour le bien-être des migrants.

Au regard des priorités annoncées dans ce rapport, ma délégation reste confiante que l'OIM continuera à être fermement engagée dans l'amélioration de la perception et de la condition de vie des migrants,

l'élimination et la prévention de toutes les violations des droits de ces personnes rendues de plus en plus vulnérables.

En effet, la Côte d'Ivoire reste préoccupée par la résurgence des manifestations anti-migrants dans le monde ainsi que la persistance des abus et violations massives subies par les migrants depuis leurs pays d'origine, en passant par les zones de transit jusqu'à l'arrivée – éventuelle- dans les pays d'accueil, surtout dans le cas spécifique des migrants irréguliers.

Loin d'être moins inquiétant, le durcissement des politiques migratoires traduit par la mise en place de dispositions multiples, de mesures administratives, législatives et même militaires pour, soit faire face aux incidences suscitées par ces mouvements, soit empêcher la vague de migration vers les territoires, reste également une préoccupation pour mon pays.

Malgré ces politiques restrictives, il n'est de secret pour personne que le nombre de migrants a pratiquement doublé ces dix dernières années. Le succès relatif de ces politiques nous interpelle donc à juste titre, en tant que Communauté internationale, sur la nécessité de gérer beaucoup mieux que nous le faisons auparavant, les mouvements transfrontaliers, non

seulement pour le bien-être des personnes qui se déplacent, mais aussi dans l'intérêt des pays que ces personnes ont quittés, des pays qu'elles traversent et des pays vers lesquels elles migrent.

A cet égard, ma délégation souscrit à toutes les initiatives visant à inscrire les migrations dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement post-2015, et encourage les Etats ainsi que le Directeur général à poursuivre leurs efforts dans ce sens, dans la mesure où la prise en compte des questions migratoires dans ces OMD post 2015, permettrait assurément la mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles additionnelles pour une meilleure prise en compte des droits et besoins des migrants.

Monsieur le Président,

En dépit des crises successives qu'elle a connues, la Côte d'Ivoire n'a jamais cessé d'être cette terre d'accueil pour les migrants qui sont à ce jour, estimés à environ 30% de la population totale. Pour la gestion de ces personnes, mon pays entend privilégier une politique reposant sur le double concept d'une immigration s'effectuant dans le respect des textes et d'une immigration utile à la fois au migrant, assuré de trouver sur le territoire ivoirien, des conditions d'accueil facilitant son intégration économique et sociale.

Il s'agira pour cela, conformément aux dispositions de la CEDEAO, contenues dans son Protocole additionnel de 1986 sur la liberté de résidence au sein des Etats membres de la Communauté, d'établir un lien clair et objectif entre tout individu présent sur le territoire et l'administration ivoirienne.

A cette fin, la Côte d'Ivoire sait pouvoir compter sur l'expertise de l'OIM en vue de la mise en place de cette politique dont l'objectif est d'améliorer les procédures opérationnelles de gestion des migrations et des frontières ivoiriennes.

S'agissant de la diaspora ivoirienne, il convient de noter que nos compatriotes à travers le monde sont estimés à quelque 1.240.000 individus, soit environ 5,4% de notre population. Dans le cadre de la gestion de ces ressortissants, le Gouvernement ivoirien a entrepris des réformes structurelles visant à prendre en compte leurs besoins et préoccupations.

Monsieur le Président,

Je ne saurais clore mon propos sans relever avec satisfaction, l'appui fourni par l'OIM aux pays de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion de l'épidémie de l'Ebola. Pour ma délégation, cette action participe à n'en point douter, à l'accomplissement du mandat de l'OIM dans la mesure où la

propagation de cette épidémie pourrait entraîner une crise migratoire sans précédent.

Pour conclure, je voudrais saisir l'opportunité de cette tribune pour lancer un appel à la tolérance à l'égard des migrants, qui loin d'être un fardeau, constituent des acteurs de développement tant pour les Etats d'accueil que pour les Pays d'origine.

Pour sa part, ma délégation voudrait assurer l'OIM de la coopération pleine et entière de la Côte d'Ivoire en vue de l'amélioration du bien-être des migrants.

Je vous remercie.